

La seconde sorte de grandes révolutions des états est la religieuse, qui (dit l'auteur) opere " un changement total du culte religieux dans un grand nombre d'états, et influe aussi beaucoup sur leur gouvernement civil. Je crois " ne pouvoir admettre que deux grandes révolutions religieuses. La première est celle du christianisme, qui a abrogé dans les pays les plus cultivés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe le polythéisme de la religion " payenne, auparavant universelle, et lui a substitué l'unité de la divinité, " et a été imité à cet égard par la religion mahométane, de sorte que ces " deux religions, qui sont d'accord sur le grand principe de l'unité divine, " se sont étendues et conservées presque sans interruption, depuis J. C. " et Mahomet, dans tous les pays cultivés des quatre parties du monde " connu. On peut encore regarder comme une seconde révolution religieuse la réformation qui a été opérée dans le 16e. siècle par Luther et Calvin, " qui s'est étendue dans une grande partie des états de l'Europe, et n'a pas " laissé d'influer sur le gouvernement civil. Cependant cette réformation " n'a été qu'une révolution partielle, dont on trouve plusieurs modifications " dans les différens pays de l'Europe."

" La troisième sorte de révolution est l'interne, toujours partielle, qui ne " regarde que le changement intérieur du gouvernement des grands ou des " moindres états, et roule ordinairement sur l'introduction ou la modification des trois principales formes de gouvernement, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Ces révolutions internes ont été très fréquentes " dans presque tous les états de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique."

L'auteur jette un coup d'œil sur celles de Rome, de l'Empire d'Allemagne, des pays-Bas, d'Angleterre, &c.; ensuite il s'exprime ainsi: " Nous sommes actuellement spectateurs de la fameuse révolution française, la " plus extraordinaire de toutes qu'on connoît dans l'histoire, et par laquelle " la nation française, éclairée et excitée par les philosophes du tems, veut " se donner la meilleure constitution possible, et surpasser même celle de " l'Angleterre, en unissant ou en mêlant la monarchie avec la république, et " en assurant le pouvoir législatif à la nation, et le pouvoir exécutif au roi, " subordonné cependant aux représentans de la nation. Ce n'est pas à moi, " ni de cet endroit, et je ne présume pas de préjuger du prix et du sort futur de cette révolution; mais je crois qu'on sera d'accord avec moi, que " si elle peut servir à corriger et à mitiger les abus de la précédente monarchie française, peut-être plus aristocratique que despotique, à diminuer " le fardeau de la nation par une meilleure économie et l'extinction des trop " grandes dettes, et à rendre même le gouvernement, par la forme devenue " plus républicaine, plus modérée à l'égard de l'étranger, moins conquérant, " et plus porté, et d'accord avec l'Angleterre et la Prusse, à maintenir l'équilibre du pouvoir et la tranquillité de l'Europe par les grands moyens " que la France possède, il auroit cependant été à souhaiter que cette révolution eût été exécutée avec moins de violence et d'effervescence du peuple, sans trop dégrader la dignité et la personne du souverain, qui représente la nation au dedans et au dehors, sans abolir toute la différence de la naissance et des grades, utile et nécessaire dans toutes les formes de gouvernement, pour entretenir l'émulation, et pour préparer les hommes au service de la patrie, comme je l'ai prouvé dans ma dissertation académique précédente, sur-tout par l'exemple de l'empire Turc; et sans pousser " trop